

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil seize, le 18 juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 07 juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 10

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

- 1) N'a pas exercé son droit de préemption pour des propriétés situées :
A) rue de l'école - au Bourg – B) Azieux – C) les Jacquets.
- 2) A nommé un référent titulaire et un référent suppléant dans le cadre de la stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives.
- 3) N'a pas donné de suite favorable à une demande d'un soutien financier « Jeunes Agriculteurs de l'Allier » pour une manifestation Terr' en fête des 3 et 4 septembre 2016 à Boucé (03).
- 4) Ne peut participer financièrement à la démarche de la mairie de Palogneux pour une cagnotte destinée au projet de rénovation de leur unique salle communale.
- 5) A apporté des rectifications aux points n° 3 – 4 et 17 concernant les délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire, pour une meilleure protection juridique.
- 6) A pris connaissance de la présentation du bon à tirer du bulletin municipal n° 7.
- 7) A pris en compte les avis reçus à ce jour concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit.
- 8) A sollicité une candidature auprès de la CALF pour la démarche « villes-villages étoilés ».
- 9) A pris connaissance du dossier de déclaration déposé par GRTGAZ pour l'enfouissement d'une canalisation dans le cours d'eau « la Curraize ».
- 10) A eu connaissance d'informations faites par des élus qui ont assisté à des réunions habitat, aménagement du territoire, environnement, et cercle vertueux d'économie d'énergie.
- 11) Demande des panneaux de rappel 70 sur les RD 107 et 101 et contrôles de vitesse sur ces voies départementales.

**Le Maire,
Monique REY**